LA POLICE A DÉCOUVERT UN LOT IMPORTANT DE TISSU PROVENANT D'UN VOL, A CAUDRY

PLUSIEURS ARRESTATIONS SONT IMMINENTES

Enquêtant sur des vols commis récemment, le sous-brigadier de police, M. Nicolas Lesege, était informé dans la journée de mardi, qu'un sieur Jean Watiotienne, 30 ans journalier, demeurant à Caudry, rue de Saint-Quentin, cité Danjou, suspecté déjà de se livrer à la contrebande du tabac, parcourait diverses localités du Cambrésis où il rendait visite aux confectionneurs.

L'homme, qui était porteur d'une valise, en sortait des flanelles en laine qu'il soumettait aux acheteurs éventuels, à titre d'échantillons, en déclarant qu'il possédait un lot important de cette marchandise qu'il pouvait livrer à des prix exceptionnels de bon marché.

UNE HABILE ENQUETE INFORME DES FAITS

M. Lespinasse, commissaire de police à Caudry, chargea son subordonné de procéder à une minutieuse enquête, aussi secrète que possible.

L'habile policier se mit immédiatement en campagne, et il eût tôt fait de rassembler un faisceau de présomptions accablantes pour le sieur Watiotienne. C'est ainsi qu'il apprit que l'individu fréquentait assidûment un nommé Paul Dron, débitant de boissons, rue Nationale, à Caudry, soupçonné à diverses reprises de vol. Le cabaretier interrogé adroitement sur ses rencontres nocturnes avec Watiotienne, après de nombreuses réticences, finit par avouer que ce dernier, un soir du mois de novembre dernier, lui avait demandé de cacher en sa demeure, une caisse contenant des chmises en flanelle de laine, dont il ne voulut pas faire connaître la provenance. Dron, d'après ses dires, refusa mais il indiqua sa sœur, Mme Hoët, née Virginie Dron qui habite rue Nationale, cité Bonnéty, à Caudry, comme susceptible de recevoir le colis suspect et en homme prévenant, il s'offrit d'accompagner Watiotienne au domicile de sa parente. Sollicitée par les deux hommes, Mme Hoët consentit à recevoir la caisse mystérieuse, mais à ne la garder que jusqu'au lendemain matin. A la faveur de l'obscurité, Watiotienne apporta donc la fameuse caisse, qu'il descendit à la cave, en recommandant à la femme de garder le silence.

Mais c'est ici que l'affaire se corse par l'intervention de nouveaux personnages. Digne fille d'Eve, Mme Hoët qui, d'après ses affirmations n'avait pu fermer l'œil de la nuit, loin de garder le secret et intriguée au plus haut point sur le contenu de la caisse, confia à une amie, Mme Vve Bracq, née Maria Puche, les moindres détails de son aventure.

Or, il se trouvait que Watiotienne était débiteur d'une certaine somme d'argent prêté. La ménagère vit là une occasion de rentrer en possession de ses débours. Incontinent, nos deux dames firent sauter le couvercle de la caisse et Mme Bracq s'empara d'une certaine quantité de chemises juste de quoi à son semblant, pouvoir se couvrir. D'autre part, Mme Hoët informa Watiotienne d'avoir à reprendre sa marchandise, sinon de quoi elle la déposerait dans sa cour et informerait le commissaire de police. Sur cette sommation, le fraudeur vint reprendre le colis qu'il plaça dans une automobile qui partit à toute allure.

Continuant ses investigations, le sous-brigadier Lesage se rendit au domicile de Dron, où il découvrit onze chemises de flanelle pour femmes, apportées par son amie, Mme Vve Bracq, selon les affirmations du débitant.

Les recherches inlassables du policier enquêteur, le conduisirent dans les communes de **Rieux-en-Cambrésis, Avesnes-lez-Aubert, Saint-Hilaire-lez-Cambrai**, endroits où Watiotienne avait essayé d'écouler la marchandise. A **Rieux**, chez M. Seleau, où le fraudeur s'était fait conduire deux fois en automobile, il avait offert le lot de flanelles pour une somme de 600 fr., alors que d'après le négociant, la valeur réelle pouvait atteindre plus de 2500 francs.

A **Avesnes-lez-Aubert**, chez M. Pourré, les mêmes offres avaient été faites, mais en vain. Sur la demande de M. Pourré, qui insistait sur la provenance de la marchandise, le visiteur déclara qu'elle avait été dérobée par un employé au service d'une grande maison de tissus de Lille.

Enfin, chez M. Jarrige-Jocaille, marchand de confections à **Saint-Hilaire-lez-Cambrai**, Watiotienne fit encore les mêmes offres. Pour se débarrasser du quidam qu'il connaissait de mauvaise réputation, le négociant envoya alors son chauffeur Louis Ségard, conduire dans sa voiture automobile, le sieur Jean Watiotienne à Rieux, et à Avesnes-lez-Aubert. Ce dernier promit une somme de 100 francs au chauffeur s'il faisait affaire !

Au cours de son interrogatoire, Watiotienne s'est obstinément refusé à indiquer la provenance de la marchandise qu'il aurait reçue de Dron. Il a cependant indiqué que les colis, vendus en désespoir de cause pour une somme de 300 francs à des fraudeurs belges, venus la nuit en automobile pour lui offrir du tabac, contenaient pour une partie 180 blouses flanelle pure laine et l'autre partie des chemises flanelle coton, dont il ne se souvient plus du nombre.

Cette affaire de vol et de recel, embrouillée à plaisir, dont cependant le sous-brigadier Lesage se fait fort de démêler tous les écheveaux, amènera inévitablement l'arrestation de plusieurs personnes de Caudry et des environs. L'enquête continue et nous tiendrons nos lecteurs au courant des « surprises » qui pourraient se produire.

VOYAGEURS DE COMMERCE
Tarif étrennes
vous est offert par le
PALAIS LILLOIS DE L'AUTOMOBILE
R. DELESALLE et Cie RÉUNIS
9, Rue Anatole-France
Tél. 19.95 — 80.80 — 80.81 — 80.82

LE CONGRÈS DES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE

Le troisième congrès national de l'Union syndicale nationale des voyageurs et représentants de commerce a commencé ses travaux hier matin, sous la présidence de M. Cheriiel, président général.

Après une courte allocution de M. Cheriiel et la vérification des mandats, le congrès a désigné plusieurs commissions qui étudieront les questions inscrites à l'ordre du jour : Refonte des statuts ; Cartes d'identité ; Statut professionnel ; Fondation d'une Maison du Voyageur à Paris, etc.

ENGELURES, CREVASSES
Exigez Pommade Ardagh, le tube 5 fr.

LA PROROGATION DES DÉLAIS DE PENSIONS

Le ministère des pensions communique la note suivante : « Dès la rentrée des Chambres, le projet de loi concernant la prorogation des délais de pensions viendra en discussion. Les anciens combattants et victimes de la guerre qui sont encore désireux de voir consacrer leurs droits à la pension n'ont donc pas à craindre la forclusion et peuvent toujours déposer leurs demandes ; des instructions vont d'ailleurs être données aux Centres de réforme pour recevoir ces demandes ».

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'AFFAIRE COTELLE DE BOULOGNE

L'affaire Cotelle ou plutôt un des à-côtés de l'affaire qui fut évoqué voici huit jours devant la deuxième Chambre de la Cour de Douai, a reçu sa sanction.

L'ancien officier de marine René Cotelle, qui s'était établi négociant en beurres et volailles, à Boulogne, avait été mis en faillite à la suite de mauvaises affaires compliquées de malversations.

Parmi les créanciers figuraient les établissements Pailliaud, de Tours, l'un des principaux fournisseurs en volailles, de la maison Cotelle.

Sur les 700.000 francs que celle-ci lui devait, M. Pailliaud réussit à récupérer 401.000 fr. tant en argent qu'en marchandises.

Mais les syndics-liquidateurs réclamèrent pour la masse des créanciers, le rapport de ces 401.000 francs qui avaient disparu après la cessation des paiements de Cotelle.

Le Tribunal de Commerce de Boulogne donna raison aux syndics et condamna la Société Pailliaud à rembourser les 401.000 francs.

La Cour estime que les paiements effectués par Cotelle aux établissements Pailliaud, l'ont été pendant la période suspecte ; que d'autre part les établissements Pailliaud avaient connaissance certaine de l'état de cessation de paiement de Cotelle.

Par ces motifs, elle confirme le jugement du Tribunal de Commerce de Boulogne en ce qui concerne les sommes récupérées pour les beurres warrantés.

Quant à l'auto, la Cour estime qu'étant en excellent état elle doit être rapportée telle qu'elle et non en espèces.

UN RELÉGUABLE A ARRAS

Le Tribunal d'Arras a condamné Victor Vassal, à quatre mois de prison et à la relégation pour infraction à un arrêté d'expulsion et usurpation d'état civil.

Le prévenu est déjà titulaire de huit condamnations pour vol. Aussi, devant la Cour, son défenseur, Me Detraux, s'emploie-t-il en vain à vouloir blanchir son client.

Cependant, *la Cour modifie quelque peu le jugement de première instance. Elle acquitte Vassal du chef d'usurpation d'état civil, mais elle le condamne à quatre mois de prison et maintient la relégation pour l'infraction à l'arrêté d'expulsion.*

LE BILLET DE 100 FRANCS ET LA BLAQUE A HÉNIN-LIÉTARD

Dans un café de la gare, à Hénin-Liétard, Louis Mathieu, sujet belge, manœuvre, à Montigny-en-Gohelle, avait remarqué qu'un de ses compatriotes, M. Van Sienkist, avait placé un billet de cent francs dans sa blague à tabac.

Quelques instants plus tard, Mathieu subtilisait la blague dans la poche de son camarade.

Le Tribunal de Béthune a condamné le voleur à deux mois de prison.

En appel, *la Cour porte à cinq mois la peine de prison octroyée à Mathieu en première instance.*

LA CONTREBANDE

Les douaniers de service au poste de la porte de Tournai, à Condé-sur-l'Escaut, découvraient, certain jour, dans un autobus, qui transportait les ouvriers d'une usine située entre Bonsecours et Valenciennes, une certaine quantité de tabac étranger.

L'un des voyageurs, un sujet belge, nommé Privat Delcolgne, accusé d'être le fraudeur, fut poursuivi devant le tribunal de Valenciennes, ainsi que le conducteur du véhicule, Joseph Valo, tchécoslovaque.

Delcolgne ne s'étant pas présenté à l'audience fut condamné par défaut à 6 mois de prison et à 1.000 francs d'amende. Quant à Valo, il fut acquitté.

Sur appel de l'Administration des douanes, l'affaire vient devant la Cour.

Une fois encore Delcolgne fait défaut.

L'Administration des douanes, par l'intermédiaire de son représentant soutient que le conducteur doit être condamné et le propriétaire de l'autobus, M. Finaut, déclaré civilement responsable.

Me Godin, défenseur de M. Finaut demande la confirmation du premier jugement.

Or, le président, M. Deransart, fait observer que la Cour ne possède aucun élément qui lui permette de statuer. Delcolgne a écrit de Belgique qu'il était innocent du délit qui lui est imputé. D'autre part il y avait dans l'autobus, à l'époque, une quarantaine d'ouvriers.

Aussi, la Cour, en fin de compte, prend le parti de procéder à un supplément d'enquête.

L'affaire est donc renvoyée.

⁂

Gratien Coupeau, cultivateur, à Hon-Hergies, a été condamné par le tribunal d'Avesnes, à 6 jours de prison avec sursis et à 4.533 fr. 90 d'amende pour avoir importé un cheval.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

RIXE AU CABARET

Bry Rosa, coiffeur, à Maubeuge, et Aït Moussa, manœuvre, à Denain, consommaient, au café Avesnois, à Maubeuge, lorsqu'ils se prirent de querelle et finalement en vinrent aux mains.

La rixe fut surtout préjudiciable à l'artiste capillaire, qui reçut une friction majuscule.

Le tribunal d'Avesnes, à la suite de cela, a condamné Bry Rosa à 25 fr. d'amende, et l'ancien tirailleur Aït Moussa à 15 jours de prison et à 800 fr. dommages-intérêts envers son adversaire.

En appel après plaidoiries de Mes Parenty et Delmotte, la Cour confirme le jugement de première instance.

RHUME, BRONCHITE, OPPRESSION
sont guéris rapidement et radicalement par le **PULMOFLUIDE**. Toutes Pharmacies 12 fr. Exigez bien le **PULMOFLUIDE**, liqueur verte.

REGINENSI ET DE VISCAYA A L'ASSAUT DES RECORDS

Les aviateurs Reginensi et Jean de Viscaya, qui ont établi le record international de vitesse sur 100 kilomètres pour avions légers-biplaces, pesant moins de 280 kilos, ont repris leur vol hier matin pour établir les records internationaux de distance et de durée en circuit fermé, les deux aviateurs, marchant avec régularité, ont couvert les 100 km. en 47' 33'', les 200 km. en 1 h. 34' 40'', les 300 km. en 2 h. 21' 31'', les 400 km., en 3 h. 25' 18'', les 600 km. en 4 h. 41'', les 700 km. en 5 h. 20', les 800 km. en 6 h. 9', les 900 km. en 6 h. 51 et les 1.000 km. en 7 h. 34' 48''.

Reginensi et de Viscaya qui comptaient poursuivre leur tentative plus avant ont été à ce moment contraints d'atterrir par suite du brouillard.

Les nouveaux records seront donc homologués à 1.000 km. pour la distance et 7 h. 35' pour la durée. Le meilleur tour du circuit de 50 km. a été couvert à 141 km. 843 à l'heure de moyenne.

J. wacrenier-menu
PORCELAINES, CRISTAUX, ORFÈVRERIE
24, rue Nationale (angle r. Hôp.-Milit.), LILLE

AVIATEUR ITALIEN FUSILLÉ

Dernièrement, un avion militaire italien a été saisi en Sardaigne par les miliciens fascistes au moment où il s'apprêtait à partir survoler Rome, dans un but de propagande antifasciste. L'aviateur, qui était connu sous le nom de « Franco-Italien », a été fusillé sur le terrain d'aviation.

L'AVIATEUR FRANCO EN BELGIQUE

On annonce de Lisbonne que l'aviateur Ramon Franco et le mécanicien Rada se sont embarqués sur le « Thisville », à destination d'Anvers.

UNE AUTO ET UN AUTOBUS TOMBÉS DANS UN CANAL

On mande de Milan que, par suite d'un épais brouillard, une automobile ayant trois personnes à bord et un autobus transportant trente personnes, sont tombés successivement dans un canal.

Trois personnes ont été noyées.

NOTRE CONTE DU DIMANCHE

MODERNISME

Le rideau se lève sur un salon de bon goût, mais très simple. On a l'impression d'un intérieur modeste, bien tenu, dans un ménage où l'on aime son « chez soi », parce que le moindre objet vous y a un petit air de famille. Côté « cour », une petite table; sur cette table, un plateau, et sur ce plateau, deux tasses avec leur soucoupe. Assis près de cette petite table à laquelle il est accoudé dans une pose savamment négligée, un jeune homme — 25 ans — feuillette un magazine illustré. Lui faisant vis-à-vis, de l'autre côté de la petite table, une chaise tournée de trois-quarts, semble attendre quelqu'un. Ce jeune homme, tout ce qu'il y a de plus élégant, mis à la dernière mode et tiré à quatre épingles, est de ceux qui paraissent avoir une très haute opinion d'eux-mêmes, tout simplement parce qu'ils ont la conviction d'être « à la page ». On le prénomme Henri. Il est en visite chez un vieil ami de son père, M. Labray: la modestie personnifiée.

M. Labray fait son entrée par la porte du fond. Il a l'allure d'un petit employé de bureau. Il porte à la main, avec d'inhabiles précautions, une cafetière.

M. Labray, *s'approchant de la petite table et remplissant de café les deux tasses, s'écrie avec jovialité.* — Voilà ! ma femme est sortie et comme nous n'avons pas de bonne, parce que trop pauvre pour nous offrir ce luxe, je fais moi-même le service.

Henri, *sucrant son café.* — Si vous n'êtes pas riche, cher Monsieur Labray, c'est que vous ne l'avez pas voulu.

M. Labray, *naïvement étonné.* — Oh ! croyez-vous ?

Henri — Et comment ! Avec une si haute et si brillante intelligence et un savoir si profond et si étendu, vous devriez être depuis longtemps archi-millionnaire. Vous n'aviez qu'à vous baisser !

M. Labray, *avec finesse.* — J'aurais eu peur de tomber.

Henri, *qui a saisi l'allusion.* — De tomber... dans votre estime ? Je connais ça ! On fait fi de la fortune parce qu'on a de la dignité, dit-on. C'est une forme de l'orgueil, Monsieur le philosophe !

Henri, *buvant lentement, un peu moqueur.* — Et ce respect-là a du moins eu le bon mérite de vous apprendre à faire du bon café: il est excellent !

M. Labray, *du tac au tac.* — Il eut aussi celui, jeune homme, de me dispenser de toute hypocrisie.

Henri, *dédaigneux.* — Des mots !... Vous me direz ensuite que vous êtes satisfait dans votre médiocrité, dans votre petite vie étriquée d'homme sage qui n'a pas de dettes.

M. Labray. — Oui, et surtout, pas de dettes.. de reconnaissance ! Le contentement de songer qu'on ne doit rien à la faveur...

Henri. — Mais tout ou mérite ? C'est parfaitement exact en ce qui vous concerne et je ne vous marchande pas mon admiration. Vous l'avez toute, pleine et entière. Seulement... Tenez, hier, j'ai vu un brave ouvrier qui s'est jeté dans la mer pour sauver un enfant qui allait certainement se noyer. Il savait aussi bien nager que moi, mais il aurait pu tout de même y rester, car le gosse s'étant agrippé à lui, paralysait ses mouvements. Et puis nous sommes en automne; l'eau est très froide et il risquait une fluxion de poitrine. Et je l'ai admiré ce vaillant sauveteur; j'ai même tenu à honneur de lui adresser mes plus vives félicitations ; mais j'ai pensé *in petto* qu'il fallait être bête à manger du foin pour commettre de telles imprudences !

M. Labray, *gravement.* — Henri, vous me faites de la peine. Votre égoïsme s'étale avec un tel cynisme qu'on pourrait supposer que vous vous en faites gloire... C'est ce que vous appelez, je crois, être de la nouvelle école. J'en connais le programme: l'amour exacerbé du moi; la lutte pour la vie; la raison du plus fort, ou plutôt du plus malin et du moins scrupuleux, est toujours la meilleure; la fin justifie les moyens; ôte-toi de là que je m'y mette; Dieu pour tous, chacun pour soi... Et, pour apothéose d'un matérialisme de jouisseur insolent, le *væ victis* de l'arriviste. Avec ça, on reste célibataire parce qu'une femme et des enfants, ce sont des charges et des chaînes. On dit à son cœur: « Tais-toi, tu me ferais faire des bêtises ». On est sec comme un coup de trique et froid comme un théorème... Joli, très joli !

Henri, *sarcastique.* — Ah ! oui, je vous vois venir. Vous allez me faire de la morale. Vous me rappellerez que Jean Richepin l'a proclamé : « L'homme ne vit pas que de pain; il lui faut aussi des roses; les roses de l'idéalisme ». Il y a le chant des oiseaux, la splendeur d'un lever de soleil, la pâle clarté qui tombe des étoiles, et voici qu'apparaissent l'art, la poésie, l'amour ! Aimer, être aimé, trouver la douce récompense aux sacrifices consentis pour assurer le bonheur de ceux que l'on chérit. C'est ça: cultivons la petite fleur bleue. Que récolterons-nous ? Qu'avez-vous récolté ? L'ingratitude, la trahison, l'incompréhension de la part des sots, et, au bout du compte, la vertu en veston râpé et chaussures éculées, cette vertu frileuse que mon auto éclabousse en passant. Ornez donc votre boutonnière de la petite fleur bleue, et je vous souhaite qu'elle ait le pouvoir magique de vous faire oublier ce que votre misère cachée a vraiment de lamentable. Voulez-vous mon opinion exprimée, aussi brutalement que franchement ? Eh ! bien, les idéalistes comme vous sont des poires !

M. Labray, *tristement.* — Oh ! qu'avez-vous besoin d'user d'une terme aussi trivial ! vous espérez ainsi manifester l'autorité de « esprit moderne » ? Vous marquez de la sorte votre droit à toutes les licences ! Vous signifiez qu'à la richesse, tout est permis ; mais c'est une erreur, mon pauvre Henri ! Sachez-le ; même ceux qui pour vous dispensent les vaines fumées de l'encens, de la louange, de la basse flatterie parce qu'ils espèrent vivre à vos crochets, n'ont cependant pour vous, qu'ils envient, qu'ils jalousent, que mépris et que haine. On aime trop l'or que vous possédez pour vous aimer. Vous êtes jeune. Vous brillez, vous paradez et vous payez très cher l'ivresse de goûter à l'opium des plaisirs factices qui vous fanent et qui vous tuent. Et vous serez vieux prématurément ; vous aurez l'estomac délabré, la tête vide et le cœur fatigué avec l'amertume d'avoir cru prendre la proie quand ce n'en était que l'ombre. Ah ! qui donc soignera vos rhumatismes, qui donc rallumera le flambeau de l'espérance, qui donc remplira le néant de vos jours ? Autour de vous : des mercenaires, des valets, et... des neveux convoitant l'héritage. Combien alors vous songerez aux soins dévoués d'une tendre compagne, et à ce qu'il y a d'ineffable ravissement dans le sourire candide d'un bébé câlin qui balbutie ce mot si doux « Papa »... Trop tard ! L'affection n'est pas cotée à la Bourse. Et cette petite fleur bleue de l'idéalisme qui provoque vos ironies trop faciles, est d'une valeur inestimable parce qu'elle ne s'achète pas ; elle se donne ! Oui, j'ai connu l'ingratitude, l'injustice, l'incompréhension, et aussi la gêne et les pudeurs de pauvre et surtout cette insolente commisération des arrivistes, arrivés murmurant sur votre passage avec un sourire narquois : « Oh ! il ne ferait pas de mal à une mouche ! » Mais ma femme va rentrer avec nos enfants et ce sera des exclamations, des rires, des cris, des embrassades et la joie intense d'avoir, par son travail, par ténacité, vaincu quand même toutes les difficultés. Et tout cela est à moi, bien à moi. Je suis heureux, Henri, et.. je vous plains !

Louis DARMONT.

CHOIX CONSIDÉRABLE — **ETRENNES** — PRIX EXCEPTIONNELS
BIJOUTERIE ORFÈVRERIE HORLOGERIE
CACAN 79, Rue de Béthune, LILLE
CADEAUX de 5 à 5.000 fr.

LA RÉHABILITATION DES VICTIMES DES CONSEILS DE GUERRE DU FRONT

M. Marchandeau, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a reçu, hier matin, une délégation du Comité National pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre du front.

La délégation, présentée par son président, M. Lisbonne, sénateur, lui a demandé de bien vouloir prier le Sénat d'inscrire à son ordre du jour, le plus tôt possible, le projet de loi adopté par la Chambre et visant la constitution d'une cour spéciale d'anciens combattants et de magistrats.

Le sous-secrétaire d'Etat a déclaré aux membres de la délégation qu'il soumettrait la question qui lui était posée au Président du Conseil et aux ministres intéressés et que la Commission sénatoriale de l'armée ayant donné un avis favorable à l'adoption du projet, le Gouvernement fera ensuite en ce qui concerne le tout ce qui est nécessaire pour que en accord avec la Haute Assemblée, le projet puisse venir en discussion à bref délai.

BANDAGE IDÉAL
Sans sous-cuisses. Le plus parfait.
Le moins cher. Le plus solide.
SIMPLE : 35 francs. — DOUBLE : 70 francs.
Maison Victor MAIRIE
515, Rue de Paris, LILLE — Face au Soldeur Chaussures
Salons d'applications. — Conseils gratuits.

EMPOISONNÉS PAR DU CASSIS

A la cité ouvrière de Rostères, près Lunery, un ouvrier polonais a succombé dans des circonstances suspectes. Cet étranger avait fêté le réveillon de Noël en compagnie de deux compatriotes, qui, eux aussi, sont actuellement gravement malades. Un médecin de Saint-Florent, appelé à constater le décès, a relevé des traces d'empoisonnement et la gendarmerie a ouvert une enquête dont les premiers résultats ont révélé que les trois hommes avaient bu du cassis avant de ressentir les symptômes du mal. Le Parquet de Bourges s'est transporté hier après-midi à Rostères ; on ne connaît pas encore le résultat de ses investigations.

DOUCE CONVALESCENCE

Dessin d'Albert Guillaume

— Qu'est-ce que le Docteur a écrit là ?... prendre après chaque repas... un... une...

— Une coupe de Champagne Morlant (de la Marne), parbleu !

ATTENTAT ANTIFASCISTE ?

On a trouvé mort hier matin, dans une rue d'Esch (Luxembourg), le menuisier italien Bernard Mazzarano, tué d'un coup de revolver dans le dos. On croit qu'il s'agit d'un attentat antifasciste.

LA SITUATION DES POSTIERS OBJET DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES

M. Georges Bonnet, ministre des P.T.T., a reçu une délégation de la Fédération Postale Confédérée qui est venue l'entretenir de la situation des agents ayant été l'objet de sanctions à la suite de la grève du 15 mai dernier.

D'après les renseignements recueillis au ministère des P.T.T., il ressort que M. Georges Bonnet procède à un examen individuel des dossiers des agents révoqués à la suite des événements du 15 mai en vue de procéder à l'occasion du 1er janvier à la réintégration de ceux dont le dossier ferait apparaître que cette mesure pourrait être prise immédiatement, quant aux autres révoqués, soit pour ce fait ou pour des faits antérieurs l'étude de leur dossier se poursuivra dans un large esprit de bienveillance.

Etre élégant...

C'est être habillé suivant les circonstances et le temps.

Un homme très élégant en habit, lors d'une cérémonie ou d'une réception, serait ridicule s'il allait faire une promenade à cheval dans cette tenue.

N'est-il pas ridicule aussi, de voir des femmes sortir par mauvais temps, chausser de petites choses, merveilleuses dans un salon, mais qui ne méritent guère le nom de chaussures, tellement elles sont insuffisantes pour les protéger contre la boue ou la neige ?

Le résultat ne se fait pas attendre : les mignons souliers sont rapidement hors d'usage et leur propriétaire est grippée.

Et pourtant, il est facile de garder santé et élégance, en ne sortant pas sans mettre de légers caoutchoucs, de jolis snow-boots ou de coquettes bottes **A L'AIGLE**, grâce auxquelles on préserve ses chaussures de toutes les souillures et ses pieds du froid et de l'humidité.

CONFERENCE ENTRE LES MINISTRES DE LA DEFENSE NATIONALE

Après s'être entretenus, vendredi dans la soirée avec le colonel Brocard, président de la commission de l'aéronautique de la Chambre des députés, et avec M. Renaudel, rapporteur du budget de l'Air à la commission des Finances, M. Paul Painlevé, ministre de l'Air, et M. Albert Sarraut, ministre de la Marine de guerre, ont conféré de nouveau hier matin au Ministère de la Guerre avec M. Louis Barthou, afin de poursuivre l'examen des modalités susceptibles d'assurer une coordination plus étroite des services aéronautiques des ministères de Défense nationale.

Le maréchal Pétain et le général Weygand, chef d'état-major général de l'armée, assistaient également à cette réunion. Le résultat de ces délibérations sera soumis à un prochain Conseil des ministres.

LES OBSÈQUES DE M. BRATIANO

Les obsèques de M. Bratiano se sont déroulées à Florica, en présence du représentant du Roi.

Des discours ont été prononcés par M. Popoviol, ministre des finances, au nom du gouvernement : MM. Bratu, président du Sénat ; Pariotzeno, vice-président de la Chambre et le général Angelesco, ancien ministre de la Guerre au nom de l'armée.

M. Duca a parlé ensuite au nom du parti libéral et retracé l'activité politique que le défunt avait déployée pendant trente-cinq ans.

LIQUEUR
CORDIAL-MEDOC

UNE BANQUE DE BORDEAUX A DÉPOSÉ SON BILAN

La Banque d'Orient et Cie, de Bazas, fondée il y a une cinquantaine d'années, vient de déposer son bilan. Le déficit atteindrait 2.548.700 fr. Beaucoup de commerçants et d'industriels de la région bordelaise qui travaillaient avec cette banque sont durement frappés ainsi que de nombreux petits épargnants.

RÉVEIL-PENDULE
Bayard-Bayard
CHROMÉ INALTÉRABLE
Réveils, Pendules et Pendulettes "Bayard" à tous prix sont fabriqués avec le même soin.

ALLOCATION DU COMBATTANT

La loi du 16 avril 1930 instituant l'allocation du combattant, est entrée en vigueur le 1er octobre dernier.

Afin de donner un tour de priorité aux anciens combattants appartenant aux plus anciennes classes, les demandeurs ont été divisés en trois catégories en ce qui concerne l'introduction des demandes : à partir du 1er octobre, ceux nés en 1870 et antérieurement : à partir du 1er novembre, ceux nés de 1871 à 1875 ; à partir du 1er décembre, ceux nés de 1876 à 1880, à partir du 1er janvier 1931, ceux nés en 1881 au fur et à mesure qu'ils rempliront la condition d'âge, soit 50 ans.

Il a constaté que les demandes ont été faites par anticipation en octobre et novembre derniers ; en décembre, des demandeurs qui ne rempliront les conditions que dans le courant de l'année prochaine se sont déjà mis en instance.

Cette manière de faire a pour résultat de retarder la transmission des demandes régulières aux services liquidateurs.

En effet, le Comité départemental se trouve dans l'obligation actuellement d'opérer un classement entre toutes les demandes et d'écarter momentanément celles qui ne remplissent pas les conditions. Puis, après vérification de l'état civil et des services militaires et de guerre, les dossiers sont transmis à la Section Départementale des Pensions qui ne peut les faire parvenir au Ministère des Pensions qu'à la date prévue par les instructions.

On a observé lors du contrôle, que les formalités n'étaient pas remplies comme il est indiqué. A ce sujet, il convient de rappeler que les demandes doivent être accompagnées d'un extrait de l'acte de naissance et que les nom et prénoms doivent être en concordance avec ceux figurant sur la carte du Combattant ; les intéressés doivent indiquer les unités auxquelles ils ont appartenu (compagnie, escadron, batterie), tout au moins pour celles qui leur ont ouvert le droit à la carte du combattant ; enfin, la déclaration des services de guerre doit être signée comme la demande d'allocation, sous la responsabilité du demandeur.

A titre d'indication, le nombre de bénéficiaires de l'allocation du combattant dépassera 30.000 à la fin de l'année 1930 et la liquidation exigera forcément un certain délai. Il est donc recommandé de ne pas établir de demande par double emploi, ce qui a pour effet de compliquer la tâche du service du contrôle, et de retarder encore l'exécution du travail.

LA FIN DU MONDE

Sa date est incertaine. Celle d'un cor au pied ne l'est pas si on le traite par « Le Diable ». « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours : 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. A Lille : Pharmacie Hiller, place Richebé.

COMMISSION TECHNIQUE DU GAZ ET DES EAUX POTABLES

La Commission technique départementale du gaz et des eaux potables s'est réunie à la Préfecture le samedi 27 décembre 1930, à 16 h. 30, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général, assisté de MM. Louis Delennoy, chef de division et Robert Cools, rédacteur principal.

Etaient présents : MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit de Lille ; Jouniaux et Partselle, professeurs à la Faculté des Sciences de Lille ; Lami, ingénieur-conseil ; Marché, géomètre-expert ; Stahl, membre de la Chambre de Commerce de Lille.

La Commission a émis un avis favorable à l'approbation par l'autorité préfectorale : 1. de l'avenant au traité de concession du gaz de Bellaing ; 2. Du nouveau contrat de concession du gaz de Fourmies ; 3. De la délibération du Conseil municipal de La Madeleine, en date du 30 octobre 1930, relative à l'augmentation du tarif des prix de vente de l'eau ; 4. Du traité de concession du service d'eaux potables de Maubeuge.

D'autre part, la concession a demandé des renseignements complémentaires sur le projet de M. le Maire d'Hellemmes-Lille, en date du 5 novembre 1930, portant fixation des prix de vente du gaz, à partir du 1er janvier 1931.

FINE PRUNELLE
AU COGNAC
EUG. VINCENT et Cie, LYON

OFFICE DES PUPILLES DE LA NATION DU NORD

La Section Permanente, Sous-Section Médicale s'est réunie, au siège de l'Office, 10, place Sébastopol à Lille, à l'effet d'examiner les demandes présentées en faveur des pupilles.

Les décisions suivantes ont été prises : 23 pupilles ont obtenu une subvention pour la somme de 5.132 fr. 95 ; 5 subventions temporaires et 2 subventions permanentes ont été accordées ; 3 subventions de 500 fr. ont été allouées comme quote-part de l'Office dans les frais de funérailles de 3 pupilles ; 3 autorisations pour opération ; 2 autorisations pour visite chez un médecin spécialiste ; 1 autorisation pour renouvellement d'un appareil plâtré ; 4 demandes sont rejetées ; 1 demande reste en instance pour renseignements complémentaires ; 9 pupilles sont convoqués pour mercredi 31 décembre prochain.

VOYAGES D'AGRÉMENT
Voyages d'affaires :
Les combinaisons les plus intéressantes aux prix les plus avantageux :
Un exemple ;
15 jours en ALGÉRIE pour 2.900 Francs, tout compris
Demandez notice et devis à :
"VILLÉGIATURES"
6 bis, rue des Marronniers
PARIS (16e) — Auteuil 08-67

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES VOYAGEURS ET EMPLOYÉS DU NORD

Il est rappelé aux sociétaires que dimanche 28 décembre, il sera procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration par voie d'élections. Les bureaux de vote fonctionneront, sans interruption, de 10 h. à 15 h. 30, au siège, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

APPEL AUX GROUPEMENTS PROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

On nous communique :

« Les groupements professionnels, solidement unis, animés par des hommes de cœur dont le dévouement se prodigue sans cesse, appuyés par la collaboration du personnel fidèle et consciencieux de nos écoles, peuvent beaucoup entendre dans tous les domaines de l'enseignement technique et, en particulier, dans celui de l'apprentissage.

» Les Sociétés d'anciens élèves, qui sont souvent des filiales, des émanations de groupements professionnels, peuvent les aider. En effet, ces Sociétés se sont formées pour raviver de chers souvenirs, et, si l'on veut, pour entretenir la flamme. Elles se sont formées aussi pour s'entraider. Elles se sont unies, enfin, pour monter la garde autour des Ecoles, pour les soutenir et les encourager.

» Les groupements professionnels peuvent servir les écoles du dehors et du dedans. Ils peuvent leur faire de la réclame; en préciser le vrai caractère, poser nettement le problème de l'enseignement technique. Les uns ne voient que le premier terme: enseignement. Pour eux, toutes les écoles se ressemblent. Ce sont usines à diplômes, moulins à baccalauréats et à brevets. On y moud, plus ou moins fin, la farine encyclopédique. Les autres ne voient que le second terme: technique, donc pratique pure, atelier.

» Nous ne voulons pas de cette dichotomie. Nos écoles sont écoles, mais professionnelles. Elles ont un but: l'enseignement des métiers. Elles l'atteignent et elles forment des gens de métier, instruits de leur métier et de tout ce qui s'y rapporte, curieux de tout le reste.

« Après avoir fait connaître les écoles, les groupements professionnels doivent en assurer le bon recrutement.

« Il faut des volontés concertées, une action d'ensemble pour assurer le recrutement de la profession. Les métiers d'aujourd'hui, même les meilleurs, ont besoin de faire campagne. La jeunesse ignorante, les parents imprévoyants ou mal conseillés, leur préfèrent trop facilement les emplois de bureau. C'est aux groupements professionnels à résister à ces influences, à mettre les métiers en honneur, à les faire connaître, à atteindre, dans les écoles, les élèves par les maîtres. Nous les y aiderons, mais nous ne pouvons rien sans eux, et ce grand problème de l'orientation professionnelle qui n'est rien moins que l'ajustement des vocations et des aptitudes aux besoins, eux besoins du pays, ne se résoudra que s'ils le veulent bien.

« Aux groupements professionnels à découvrir, pour les écoles, les meilleurs, ceux qui monteront le plus haut et feront profiter plus tard les industries des dons les plus rares de l'intelligence et du caractère, créer une élite, voilà, nous semble-t-il, un noble objet à leur activité.

» Il en est de même pour l'organisation de l'apprentissage. Même au temps de l'artisanat les corporations y intervenaient de la façon étroite et minutieuse que nous connaissons. Leur tyrannie ne doit pas faire oublier leurs services. Si le nom n'a pas paru, leur image, de ce temps-ci, est partout présente ? C'est elle, même malgré nous, que nous évoquons pour les nécessités qui n'ont pas changé. Elles contrôlaient aux ateliers le travail d'apprenti afin d'être sûres que le métier fut sérieusement, complètement appris. Est-ce que les groupements professionnels ne le demandent pas eux-mêmes ?

» Et tout cela n'est que le noyau, le minimum indispensable. L'éducation de l'apprenti n'est pas complète si elle ne lui procure la santé physique par l'exercice, les jeux et les sports; si elle ne donne à ses loisirs de nobles objets, la lecture et l'art. Elle n'est pas complète si elle ne lui ouvre l'accès des fonctions supérieures, si elle ne lui permet, par les compléments d'instruction nécessaire, de devenir contremaître et chef d'entreprise. Cette étendue, par les dépenses qu'elle provoque, par les questions de toute nature qu'elle fait naître, échappe le plus communément à l'action des particuliers, requiert le groupement, la corporation. Le groupement seul peut embrasser l'ampleur de l'enseignement professionnel, travailler à la fois pour la fabrication et la vente, pour le recrutement des chefs autant que de la main-d'œuvre, créer les œuvres sociales que réclament l'adoucissement, l'embellissement de la vie ouvrière. C'est justement que l'action corporative se renforce dans tout l'univers. Elle n'a pas toujours pris les meilleures formes. Mais son progrès est irrésistible. Elle suit le chemin de la nécessité.

» N'oublions pas le placement. Cela va de soi. Où les patrons des sociétés d'anciens élèves prendront-ils leurs collaborateurs, si ce n'est parmi leurs jeunes camarades ? Où en trouveront-ils de meilleurs, de plus capables de les comprendre, de les servir ?

« Mais, pour qu'ils soient vraiment propres à la profession, il faut que les groupements professionnels les suivent à l'école. Ils ne gêneront pas, ni les directeurs, ni notre administration s'ils y rentrent, s'ils regardent, s'ils font nature, échappe le plus communément à jugent. Bien au contraire, qui nous conseillerait mieux ? C'est pour les groupements professionnels que nous travaillons. Qui nous dira mieux si nous suivons exactement les mouvements de l'industrie, les progrès de la technique, si nous tenons assez compte des nouveautés, si nous ne négligeons pas non plus le fonds solide, et qui dure, des traditions professionnelles ?

« Qui donc fera à nos jeunes gens de plus utiles causeries sur les spécialités, les industries naissantes, les procédés récents ? Qui le montrera, comme guides, de beaux travaux ou leur fera admirer de belles machines ? Qui, à l'occasion, avec la brusquerie familière d'un ancien, leur donnera les meilleurs avertissements, les plus sages conseils ? Qui les redressera mieux s'ils fléchissent ou s'ils dévient ?

Tout cela ne coûte rien et c'est la chose la plus précieuse du monde. Mais si les groupements professionnels veulent dépenser de l'argent ou simplement se servir, pour l'Ecole de leur taxe d'apprentissage, ils ont du bien à faire. C'est à nous que revient le nécessaire, à eux les compléments. Ils ont pour le matériel, les conférences, les enseignements spéciaux, tout ce qui est nouveauté expériences, une liberté que nous n'avons pas. L'administration est tenue d'être sage. Ils peuvent oser marcher de l'avant. Nous les suivrons avec joie, le succès venu.

» Dans cet exposé, nous n'avons pas l'intention d'apprendre quelque chose aux groupements professionnels. Surtout nous n'avons pas eu la prétention de leur dicter leur conduite. Nous avons dit ce que nous ferions si nous avions l'honneur d'être des leurs, parce qu'ils sont avec nous les amis de l'enseignement technique. — *E. Labbé*, directeur général de l'enseignement technique. »

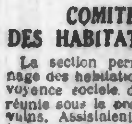
RIRE EN SOCIÉTÉ
Demandez le Merveilleux Album de Poche 160 pages Magie, Prestidigitation, Monologues, Chansons. Réussir. Se faire aimer. Apprendre seul à danser. Envoyez 2 francs timbres au RIRE PARISIEN, 105, R. DES POISSONNIERS PARIS 9e.

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

La section permanente du comité de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale du département du Nord s'est réunie sous la présidence de M. le sénateur Duvieus. Assistaient à cette réunion : MM. Boujard, secrétaire général ; Couteaux et Demesmay conseillers généraux ; Sory et Vaillant.

L'assemblée a donné son avis sur des modifications statutaires concernant les organismes d'habitation à bon marché ci-après désignés : société « Notre Maison », à Tourcoing ; société « Le Lommoise » ; Société d'Habitations à bon marché d'Orchies ; société « Le Foyer Marcellois » ; Société des Logements ouvriers de Valenciennes ; Société « Notre Maison » à Fiers-Lille ; Société d'Habitations ouvrières de la Compagnie Thomson-Houston. Le Comité a ensuite examiné les comptes administratifs et de gestion ainsi que les projets de budgets présentés par les offices de Lille, de Roubaix et de Tourcoing. Il a pris certaines décisions concernant le contrôle de la construction des habitations à bon marché. Il a accordé une subvention départementale au Comité des cités-jardins de Gravelines et a procédé à l'examen de diverses demandes de certificats de salubrité. Enfin, le Comité de patronage a donné son avis sur un certain nombre de demandes de subventions formées par des constructeurs d'habitations ouvrières, pères de familles nombreuses ou mutilés. Le montant total de ces subventions s'élève, pour cette réunion, à 190.000 francs.